

Nom commercial: Bentonitum

Numéro de la matière: 061686

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bentonitum

N° d'article 06168600

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3

H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Attention

Mentions de danger ***

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Nom commercial: Bentonitum

Numéro de la matière: 061686

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Autres ingrédients ***

Bentonite

No. CAS 1302-78-9

No. EINECS 215-108-5

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Appeler aussitôt un médecin. Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

Nom commercial: Bentonitum

Numéro de la matière: 061686

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter contamination de la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Éviter la formation de poussières. Porter équipement de protection

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants. Ne pas stocker en commun avec: Alcalines

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection	
Matériau approprié	Vinyle-PVC
Matériau approprié	caoutchouc

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection; Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	poudre		
Couleur	gris-beige		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Valeur	9	à	10
Concentration/H ₂ O	5	%	
Point de fusion			
Valeur	>	450	°C
Point d'éclair			
Valeur	°C		
Remarque	Non applicable		

Nom commercial: Bentonitum

Numéro de la matière: 061686

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Densité

Valeur	2400	à	2800	kg/m ³
Remarque	Relative Density according specification			

Hydrosolubilité

Valeur	<	0.9	mg/l
Remarque	insoluble		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts, Alcalines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Bentonite**

DL50	>	2000
------	---	------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Bentonite**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Bentonite**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Bentonite**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Toxicité pour les poissons (Composants)**Bentonite**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	16000		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Bentonite**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition	48	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Nom commercial: Bentonitum

Numéro de la matière: 061686

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.